



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/15202
13 juin 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

JUL 13 1982

UN/SA COLLECTION
LETTRE DATEE DU 12 JUIL 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION
PERMANENTE DE L'ARGENTINE AUPRES DES NATIONS UNIES

D'ordre exprès de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les communiqués ci-après, publiés par l'Etat-major général des forces armées argentines :

Communiqué No 146 du 10 juin 1982

"L'Etat-major général communique qu'aujourd'hui, 10 juin 1982, les activités militaires suivantes ont été signalées dans le secteur des Malvinas :

1. Des avions ennemis ont attaqué des positions argentines à 10 heures et 16 h 30; ces attaques ont été repoussées sans causer de pertes ni de dommages matériels.
2. Des activités d'hélicoptères ennemis ont été signalées dans la région de Monte Kent,
3. Des attaques aériennes ont été lancées contre des positions ennemies et leurs résultats n'ont pas été évalués.
4. L'artillerie ennemie a effectué des tirs espacés pendant la journée.
5. Une patrouille de l'armée argentine s'est heurtée à une section ennemie; l'affrontement qui a succédé a entraîné la mort d'au moins trois membres des troupes britanniques qui se sont repliées hâtivement et en désordre.
6. Une patrouille argentine s'est heurtée à un groupe d'observation britannique, un soldat ennemi a été tué et un autre fait prisonnier. Du matériel de communication et divers équipements ont été saisis à cette occasion.
7. L'artillerie argentine a effectué des tirs intenses sur le secteur occidental des positions britanniques.
8. A 17 heures, le navire-hôpital Bahía Paraíso est entré dans Puerto Argentino avec à son bord des représentants de la Croix-Rouge qui ont tenu des consultations avec le général Menéndez et ont inspecté les hôpitaux."

Communiqué No 147 du 11 juin 1982

"L'Etat-major général communique que dimanche prochain, 13 juin 1982, à 9 heures, le navire-hôpital britannique Herald arrivera dans le port de Montévideo - République orientale de l'Uruguay - avec 60 blessés britanniques à son bord. Après le débarquement, les blessés seront transportés par avion à Londres, en Angleterre: la date et l'heure exactes de cette opération ne sont pas connues pour le moment."

Communiqué No 148 du 11 juin 1982

"L'Etat-Major général a observé qu'un grand nombre d'informations contradictoires ont été publiées par les agences internationales de presse et par les fonctionnaires du Gouvernement britannique au sujet des résultats des actions militaires qui ont été menées le 8 juin 1982 dans la zone de Bahía Agradable. Sur la base des faits exposés, il a analysé l'action psychologique de l'ennemi, étant convaincu que celui-ci cherche seulement à tromper l'opinion publique internationale en évitant de lui donner un compte rendu objectif de la question.

De l'étude réalisée et des conclusions qui en ont été tirées, il ressort les faits suivants :

1. Au cours des 72 dernières heures, les porte-parole du Ministère de la défense britannique ont fait savoir que les forces aériennes argentines avaient perdu entre quatre et douze avions, alors qu'en réalité seuls deux avions argentins ne sont pas revenus.

En ce qui concerne les navires et le personnel militaire, les services d'information britanniques minimisent les pertes matérielles et humaines, bien que les faits les obligent par la suite à qualifier les événements survenus de désastreux.

L'attaque subie, en dépit de l'ampleur des pertes qu'elle a causées, n'aurait pas affecté la capacité offensive britannique; or cette information a été ensuite démentie dans les dépêches des correspondants britanniques présents sur les lieux de l'action.

2. Les faits exposés au point précédent, font clairement ressortir le manque d'objectivité et de sérieux des informations publiées par les autorités britanniques, car il est impossible de continuer à dissimuler le fait que la tentative de débarquement à Bahía Agradable a entraîné pour les forces britanniques de graves pertes en hommes et en matériel.

L'Etat-major argentin, outre la réserve bien compréhensible que requiert toute opération militaire, considère que le destinataire des informations doit faire l'objet du plus profond respect tant en ce qui concerne l'élaboration que la diffusion des informations. Ce concept n'est pas mis en pratique par le Gouvernement et la presse britanniques qui non seulement déforment et dissimulent des informations mais ont évidemment pour souci essentiel de nier les pertes en hommes et les dommages matériels, ce qui les amène parfois à fournir des informations qui s'avèrent ridicules et invraisemblables en regard des faits."

Les actions militaires des forces armées argentines décrites ci-dessus ont été menées par le peuple et le Gouvernement argentins dans l'exercice de leur droit de légitime défense prévu à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) Arnolando M. LISTRE